

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 06 JUIN 2024

RAPPORT DE GESTION 2023

1. ACTIVITÉ

L'année 2023 de Coopeos sur le plan financier est marquée par :

- Une augmentation du chiffre d'affaires de 65% ;
- Une trésorerie plus confortable en fin d'exercice grâce au cash-flow de 2022 et 2023
- La croissance de l'équipe qui atteint fin 2023 18 équivalent temps plein.

2. APPORT (CAPITAL)

Le capital s'élève au 31/12/2023 à 855.080 €, soit une augmentation nette d'à peine 1.830 €.

Nous avons en fait recueilli de nouvelles souscriptions à hauteur de 28.580 €. Mais nous avons également remboursé des coopérateurs à concurrence de 107 parts, dont 96 parts à W.Alter conformément à la convention de sortie progressive du capital. Les parts ont été remboursées avec une légère plus-value variable selon l'année et la durée d'investissement.

3. COMPTE DE RESULTATS AU 31/12/2023

Le compte de résultats présente un chiffre d'affaires de 4.491.320 € auquel s'ajoute 546.381 € d'installations en cours de réalisation, soit un total de ventes et prestations de 5.076.828 €. C'est une progression de 2.035.834 € par rapport à l'année précédente.

Les achats et la sous-traitance (externe et équipe technique) se chiffrent à 3.422.653 €, ce qui laisse une marge brute de 1.654.175 €, soit un coefficient de marge brute de 33% tous chiffres d'affaires confondus. La marge brute après frais de personnel et personnel intérimaire représente 27% du chiffre d'affaires. Comme prévu, ce coefficient de marge brute est en diminution en raison de l'augmentation du personnel. Cette augmentation était nécessaire pour la charge de travail à assumer mais accuse un retard sur la croissance du chiffre d'affaires.

Les frais généraux continuent à augmenter en 2023 (+366.000). La forte croissance des activités implique une nécessité d'accroître les prestations de l'équipe et d'engager de nouvelles personnes, ainsi que d'équiper les locaux, d'accroître le matériel et l'outillage. Mais les primes d'assurance, les frais informatiques et les frais de formation augmentent également de manière significative.

Les amortissements sont semblables à l'année précédente et doivent toujours être diminués du produit des subsides UDE inscrits au compte 753236.

La provision pour risques de pannes et réparations dans le cadre de nos contrats de garantie totale a été réévaluée à 1,5% du parc des chaufferies en garantie totale (en valeur d'investissement). Ainsi, la provision devait rapidement atteindre le montant de 155.000 €. La dotation de la provision en 2023 s'élève à 135.000 €.

Les charges financières diminuent lentement au fur et à mesure du remboursement des emprunts et des obligations. Elles sont toutefois complétées en 2023 des intérêts sur les avances finançant le besoin en fonds de roulement. Il s'agit d'une charge complémentaire de 15.000 €.

L'exercice 2023 se clôture avec un bénéfice de 111.523 €.

4. AFFECTATION DU RESULTAT 2023

Le bénéfice de l'année 2023 + le bénéfice reporté des années antérieures constituent ensemble le bénéfice reporté distribuable, soit 120.152 €.

Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale

- de distribuer un dividende de 3% (24.982,50 €) aux parts souscrites jusqu'à l'AG ordinaire précédente, soit jusqu'au 29/06/2023 (3.438 parts) et non remboursées à ce jour (- 107 parts) ;
- de mettre en réserve un montant équivalent au profit de l'équipe de Coopeos. La distribution se fera par le moyen le plus avantageux pour l'équipe en 2024 (24.982,50 €) ;
- de mettre en réserve un montant de 23.120 € destiné à couvrir l'impact de l'inflation sur la valeur des parts qui seraient susceptibles d'être remboursées dans les prochains mois (= inflation maximale sur 10% des apports) ;
- de reporter le solde de 47.067,38 € à l'exercice suivant.

5. BILAN AU 31/12/2023

Le bilan de 2023 se démarque sur les aspects suivants :

- Un actif circulant qui augmente de 489.000 €, principalement en raison d'un encours clients très important (+600.000 € et 20% du chiffre d'affaires), mais ponctuel, et une trésorerie plus confortable (+ 246.000 €).
- Les capitaux propres et les dettes augmentent très légèrement.
- La provision pour garantie totale passe de 20.000 € à 155.000 € en un seul exercice.

6. VALEUR DE LA PART

Dorénavant, la valeur de la part est figée pour autant que l'actif net soit supérieur au montant des apports. Elle s'élève à 255 €.

Il faut noter que W-Alter a demandé de récupérer son apport initial de 2016 (60.000 €) par 5^{ème} à partir de l'automne 2023. Le remboursement de 2024 équivaldra à 1/5^{ème}.

7. SITUATION DE L'EQUIPE

En 2023, l'équipe est composée d'indépendants et de salariés rémunérés de manière équivalente. Le tarif horaire des indépendants est actuellement de 50 €. Des engagements ont été réalisés en cours d'année 2023 pour atteindre 13,4 équivalents temps plein sur l'année.